Recommandation pour la rédaction des prescriptions infirmiers selon les normes CPAM

A NE PAS OUBLIER :



En cas de pansement, détailler le plus possible :

- Localisation de la plaie
- Taille
- Durée de la prescription (jusqu'à guérison complète)
- Fréquence (tous les jours, tous les 2 jours…)
- Nombre de plaies si multiples
- Méchage?
- Détersion?
- Si ablation de fils ou d'agrafes noter le nombre

En cas de perfusion :



- Produit
- Voie d'administration
- Durée du traitement
- Durée de la perfusion (20mn, 30mn, 1h…)
- Nombre de passages par jour si plusieurs
- Coordination journalière si perfusion de plus d'1 heure

Prescription chez les diabétiques insulino-dépendants :



- Dextro
- Injection insuline
- Préciser la dose d'insuline
- Un protocole écrit détaillé en cas d'insuline rapide
- Education diabétique (surveillance téguments, poids, tension artérielle)
- Surveillance du patient s'il est âgé de 70 ans et plus
- Séance hebdomadaire de surveillance clinique et de prévention chez les patients de plus de 75 ans.

Injection :



- Préciser le mode d'injection
- Surveillance des plaquettes
- Ordonnance horodatée pour les prescriptions de Profenid et d'ATC
- 12h d'intervalle si Profenid ou Lovenox



Prise de sang à domicile :

- Préciser à jeun si besoin
- Recueil d'urines à préciser au patient
- Si groupe rhésus à faire préciser 2 prélèvements à faire.
- Mettre: « Faire faire par un(e) IDE à domicile (si non réalisable au cabinet de l'IDE)

CE QUI DOIT FIGURER IMPÉRATIVEMENT SUR L'ORDONNANCE :

Dr Marc Green 9 avenue des tracteurs 18100 Vierzon	Nom et adresse du prescripteur
Médecin généraliste	Qualification
Marc.green@medecin.mssante.fr	Contact messagerie sécurisée
1800000/450000	N° ADELI & RPPS
Jacqueline Schmole épouse Durant	Nom (et nom de jeune fille) et prénom du patient
29/04/1969	Date de naissance
(Maladie professionnelles ou accident de travail)	Si besoin
30 avril 2020	Date de la consultation
Indication médicale, organes cibles, localisation….	Toujours préciser à minima ces 3 éléments
Docteur M. Green	Signature

QU'EST-CE QUI N'EST PAS REMBOURSÉ PAR LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE?



La distribution de traitement **sauf** si troubles cognitifs ou psychiatriques **mais** nécessité de prescription du traitement relatif à ces troubles (somnifères tolérés)



Le lever du patient et aide à la marche ne faisant pas appel aux techniques de rééducation



La pose de bas de contention ou de bandes



Surveillance de tension artérielle acceptée seulement 15 jours, 1 fois/semaine dans le cas d'une instauration de traitement ou de changement de traitement



Les instillations de collyre au « long court »



La surveillance dextro si pas d'insuline



L'ablation de sonde urinaire



Contacter la CPTS :

07.84.17.02.21 Coordination@cptsbvs.fr 63 rue du maréchal Joffre, 18100 Vierzon https://cptsbvs.fr https://twitter.com/BerryCpts https://www.linkedin.com/company/cpts-berry-vierzon-sologne/